



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 10 201 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la société québécoise accorde une grande importance à la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration du bilan routier est une priorité de la ministre des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE l'autoroute Jean-Lesage entre les villes de Rimouski et Mont-Joli est constituée de deux voies contiguës;

CONSIDÉRANT QUE de 2004 à 2021, on recense plus de 1 144 collisions, dont plus de 200 collisions avec blessés graves ou légers et 24 collisions mortelles, dans le tronçon entre Rimouski (Le Bic) et Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE le débit journalier moyen annuel (DJMA) se situe à 8 100 véhicules par jour et que le débit journalier moyen estival est de 9 500 véhicules par jour sur ce tronçon;

CONSIDÉRANT QUE la route 175 entre Québec et Saguenay, constituée de deux chaussées de deux voies vers le nord et deux voies vers le sud, reçoit un DJMA de 5 600 véhicules et de 8 200 en période estivale;

CONSIDÉRANT QUE l'autoroute 85, dont se termine la construction de quatre voies de deux chaussées dans chaque sens, a un DJMA de 7 100 véhicules et un DJME de 9 000 véhicules;

CONSIDÉRANT QUE la population mitissienne et rimouskoise souhaite l'élargissement à quatre voies du tronçon Rimouski–Mont-Joli.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons à la ministre des Transports et de la Mobilité durable et au gouvernement du Québec de procéder à l'élargissement à quatre voies du tronçon de l'autoroute 20 située entre Rimouski (Le Bic) et Mont-Joli.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

**Pascal Bérubé
Député de Matane-Matapédia**

6 février 2024

Date de signature de l'extrait